



Paris, le 10 juillet 2007

### **Résultats du Placement Privé et fixation du prix de cession des actions**

**Prix du Placement : 24,05 € par action**

**Prix de rachat des BSA non exercés : 0,01 € par BSA**

**Emission de 8 324 328 actions nouvelles**

**Montant brut de l'augmentation de capital : 199, 8 M€**

Foncière des Murs annonce aujourd'hui les résultats définitifs de son offre d'actions effectuée dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée par attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à ses actionnaires existants.

A l'issue de l'opération, 8 324 328 actions nouvelles seront émises.

Ces actions proviendront:

- de l'exercice pendant la période de souscription, de 15 592 685 BSA ayant donné lieu à la souscription de 3 118 537 actions, et
- du placement privé de 5 205 791 actions

Le placement privé qui a eu lieu le 10 juillet 2007, portait sur 5 205 791 actions nouvelles émises sur exercice de 26 028 955 BSA non exercés par les actionnaires, rachetés par Foncière des Murs, en son nom mais pour le compte des établissements garants. Ces 5 205 791 actions ont fait l'objet d'un placement privé qui a été réalisé par les établissements garants, auprès des seuls investisseurs qualifiés en France et hors de France, avec certaines restrictions.

Les actions ont été cédées dans le cadre du placement privé à un prix unitaire de 24,05 euros.

En application des dispositions prévues dans le prospectus relatif à l'opération, le prix de rachat des BSA s'établit donc à 0,01 euro par BSA. Ce prix de rachat sera versé le 16 juillet 2007 aux établissements teneurs de comptes pour le compte des titulaires de ces BSA.

Le règlement livraison et l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment B) des 8 324 328 actions nouvelles issues de l'exercice des BSA devraient intervenir le 16 juillet 2007.

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon*

A l'issue de cette opération, le capital de Foncière des Murs sera composé de 49 945 972 actions.

Un prospectus, composé d'un document de référence de Foncière des Murs enregistré le 22 mai 2007 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro R.07-075 et d'une note d'opération, ayant reçu de l'AMF le visa n° 07-211 en date du 25 juin 2007 est disponible sans frais auprès des intermédiaires financiers ainsi qu'au siège social de la société Foncière des Murs. Il peut également être consulté sur le site internet de Foncière des Murs ([www.foncieredesmurs.fr](http://www.foncieredesmurs.fr)) et sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Foncière des Murs attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF. Il est toutefois précisé que la liste desdits facteurs de risque n'est pas exhaustive et qu'il ne peut être exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société à la date du prospectus, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses perspectives et/ou ses résultats, peuvent exister.

La notice légale a été publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 27 juin 2007. Le prix de rachat des BSA fera l'objet d'un complément qui sera publié au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 13 juillet 2007;

**Contacts :**

Relations analystes et investisseurs : M. Dominique Ozanne (+33)1 58 97 54 20 - [dominique.ozanne@gfr.fr](mailto:dominique.ozanne@gfr.fr)  
Foncière des Murs 28, rue Dumont d'Urville 75016 Paris

Relations presse : Benjamin Perret, Euro RSCG C&O  
(+33)1 58 47 95 39 – [benjamin.perret@eurorscg.fr](mailto:benjamin.perret@eurorscg.fr)

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou tout autre pays où une telle offre ou invitation constituerait une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué de presse n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, sauf dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'enregistrement ou d'une transaction qui ne pas serait soumise à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act et de toute loi sur les valeurs mobilières d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique qui serait applicable.*

*Ce communiqué de presse peut être distribué au Royaume-Uni uniquement, et est destiné uniquement, aux personnes qui (1) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act (2000) Order 2005 (l' "Ordre") ou (2) sont des personnes visées par l'Article 49(2) (high net worth companies...) de l'Ordre (ces personnes étant ensemble désignées comme les "personnes habilitées"). Ce communiqué est uniquement destiné aux personnes habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué sont réservés aux personnes habilitées et ne peuvent être réalisés que par les personnes habilitées. Ce communiqué ne doit pas être distribué, publié ou reproduit (en tout ou partie) ou révélé à toute autre personne que des personnes habilitées.*



*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon*

*Aucune copie de ce communiqué de presse n'est et ne doit être publiée, distribuée ou diffusée aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada.*

